



COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU PAYS D'ETA IN**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU 05 mars 2009**

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2009

n°2009-003

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président et des membres du Bureau,
AFFIRME avoir pris connaissance de la situation financière de la Communauté de Communes,
DECLARE avoir débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2009,
ACCEPTE la liste des projets d'investissements présentés,
DECIDE de recourir à l'emprunt pour financer les dits investissements.

**Objet : Réalisation d'une réserve incendie pour la ZAEC –
demande de subventions**

n°2009-004

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
SOLLICITE les cofinanceurs possibles (Etat, GIP Meuse, Conseil Régional) pour une prise en charge financière de l'aménagement de cette zone. Les montants de subvention demandés sont les suivants : DGE = 12 000 €, GIP Meuse = 10 000 € et Région = 10 000 €,
CHARGE le Président de déposer les dossiers de demandes de subventions au titre de la DGE 2009, des fonds du GIP Meuse et du Conseil Régional de Lorraine,
INSCRIT les crédits correspondant au Budget Annexe ZAEC 2009,
DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à cet équipement.

**Objet : Construction d'une salle multi activités pour L'accueil
des personnes âgées à Etain : actualisation du plan de financement
et nouvelles demandes de subvention**

n°2009-006

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres:

VALIDE le nouveau plan de financement proposé,

SOLLICITE les cofinanceurs (Etat, Feader, GIP Objectif Meuse) pour une prise en charge financière de cet investissement,

AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demande de subvention au titre du FNADT, du FEADER, au GIP Objectif Meuse et au titre de l'enveloppe développement local du Conseil Général de la Meuse,

AUTORISE la SAVTB, maître d'ouvrage délégué de cette opération, à lancer les travaux pour la partie résidence, les travaux de la salle débutant dès réception des accusés de réception des cofinanceurs,

AUTORISE le Président à signer une convention de conduite d'opération (mission d'assistance générale à caractère administratif, financier et technique) un groupement de commande et ses avenants éventuels (coordination de l'opération par la SAVTB pour la procédure d'appel d'offres) avec la SAVTB 55 et toutes les autres pièces utiles relatives à la coordination de l'opération.

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.